



Je suis technicien de laboratoire de biologie médicale

Je souhaite évoluer vers un autre métier

technicien principal de la police technique et scientifique



MÉTIER

Le **technicien principal de police technique et scientifique** exerce ses fonctions dans divers services.

Dans un laboratoire, il assiste les ingénieurs dans les analyses et examens techniques et scientifiques réalisés au sein de son unité.

Il peut être amené à participer à la conception ainsi qu'à la validation de méthodes d'analyses et du matériel scientifique.

Il a vocation à assurer l'encadrement, selon son grade, d'autres techniciens ainsi que des agents spécialisés de police technique et scientifique (A.S.P.T.S).

Dans les services d'identité judiciaire, il concourt à la recherche et à l'exploitation des traces et indices nécessaires à l'identification des auteurs d'infractions à la loi pénale, participe aux constatations techniques portant sur ces infractions et apporte son concours aux missions de soutien liées aux activités opérationnelles.

Dans les services régionaux de l'informatique et des traces technologiques, il effectue des travaux techniques notamment dans les domaines de la téléphonie mobile et de l'informatique.

Il peut également, dans son domaine de compétence, assurer un rôle d'encadrement d'unité spécialisée.

ACCÈS AU MÉTIER

Le concours externe est la voie d'accès pour les non-fonctionnaires qui réunissent les conditions :

- avoir 18 ans minimum ;
- être de nationalité française ;
- avoir un casier judiciaire vierge ;
- être titulaire d'un BAC +2, titre ou d'un diplôme classé niveau III ou d'une qualification équivalente (ou justifier de 3 années d'activité dans la même catégorie professionnelle que l'emploi postulé) ;
- être titulaire du permis B ;
- avoir un dossier agréé par le Préfet territorialement compétent ;
- réussir aux épreuves du concours liées à la spécialité choisie parmi lesquelles figure la biologie.

FORMATION, CERTIFICAT OU DIPLÔME

Niveau BAC + 2 :

- DUT, BTS, licence ou titre en lien avec la spécialité choisie.

PARCOURS DE MOBILITÉ

Le technicien de laboratoire de biologie médical peut évoluer vers un poste de technicien principal de police technique et scientifique car il a le niveau de formation requis. Il peut notamment se positionner sur la spécialité « biologie ».

Cependant, le nombre de places est limité et le nombre de candidats relativement nombreux, il doit envisager de devoir présenter plusieurs fois le concours.

COMPÉTENCES TRANSFÉRABLES

Indications synthétiques sur les activités du technicien d'analyse de laboratoire de biologie médicale dont les compétences sont transférables pour l'exercice du métier de technicien principal de la police technique et scientifique.

| Activités de technicien d'analyse de laboratoire de biologie médicale | Degré de transférabilité vers technicien principal de la police technique et scientifique |
|---|---|
| Gestion de la phase pré-analytique | |
| Réalisation de la phase analytique | |
| Gestion de la phase post-analytique | |
| Participation au fonctionnement du laboratoire | |

Fort

Partiel ou sous certaines conditions (niveau de responsabilité, d'autonomie...)

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR/À DÉVELOPPER

- En cas de réussite au concours, les lauréats suivent obligatoirement une formation d'adaptation au premier emploi.

ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL

Le travail s'effectue au laboratoire du service duquel il dépend et sur les lieux de la scène d'infraction.

ALLER PLUS LOIN

- www.police-scientifique.com

Afin d'en faciliter la lecture, les termes de cette fiche sont au masculin sans contrevenir au principe d'égalité entre les femmes et les hommes.